



## Cogérance 50/50 avec activité autonome

Par **WMI**, le **08/02/2015** à **19:23**

Bonjour,

je suis en cogérance 50/50 dans le domaine de la réparation électronique industrielle. Je suis complètement autonome et travail avec mon matériel personnel sans frais de location pour la société.

Mon associé qui à une autre société dans la vente de machine neuve et d'occasion n'a pas de lien directe avec cette activité.

Je souhaite lui racheté ses parts, mais il refuse.

Quelle solution ai je?

Puis changer de comptable sans son accord dans la mesure ou c'est moi qui fournit tous les documents.

Je précise que la société se porte très bien.

Je vous remercie par avance

Alain